



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE BRETAGNE

PÔLE FORMATION CERTIFICATION MÉTIER

Jeunesse,
éducation populaire
et sport

Formations
et diplômes

Bretagne

Offre de formation
Conditions d'accès
Débouchés
Financement de la formation
Témoignages
Expériences préalables souhaitables



JANVIER 2018

Cliquez sur l'intitulé pour accéder à la page

Tableau des qualifications	3
Equivalences entre diplômes	4
BAPAAT Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien	5
BP JEPS Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	6/7/8
CS certificats de spécialisation et UCC unités capitalisables complémentaires	9
DE JEPS Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	10/11/12
DES JEPS Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	13
VAE Validation des Acquis de l'Expérience	14
Financement des formations	15 /16
Sigles	16



Tableau des qualifications



Le candidat à l'entrée en formation n'est pas soumis à la détention d'un diplôme scolaire ou universitaire mais à la réussite d'un test d'entrée basé sur des capacités techniques et/ou sur des expériences.

Les diplômes ne sont pas hiérarchisés dans le sens où un diplôme de niveau IV n'est pas exigé pour entrer en formation de niveau III etc...

Ces qualifications peuvent être obtenues également par une procédure d'équivalence de diplômes ou par la VAE (Validation des acquis de l'expérience)

Enfin certaines formations sont organisées par un CFA (Centre de Formation des Apprentis).

NIVEAUX DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Niveau	Définitions	Diplôme Jeunesse et Sports	Fonctions correspondantes
V	Personnel occupant des emplois exigeant un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.	BAPAAT	- Assistant animateur
IV	Personnel équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.	BPJEPS	- Animateur socio-culturel - Animateur socio-sportif - Animateur sportif
III	Personnel occupant des emplois qui exigent des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou du DEUST (licence 2)	DEJEPS	- Coordonnateur de secteur ou de service - Cadre de l'animation - Entraîneur
II	Personnel occupant des emplois exigeant une formation d'un niveau comparable à celui de la licence 3 ou master 1.	DESJEPS	- Cadre, formateur - Directeur de projet ou de structure - Entraîneur haut-niveau



Les équivalences

Équivalences entre les BEES les BPJEPS et le DEJEPS ou le DESJEPS

Les équivalences directes sont souvent soumises à une expérience professionnelle au-delà du diplôme avec parfois l'exigence de qualifications fédérales complémentaires. Elles sont dans un certain nombre de cas limitées à 5 ans après la date de publication de l'arrêté de création de la mention du DEJEPS ou du DESJEPS.

Le DESJEPS remplace le BEES 2ème degré qui lui est équivalent.

Pour connaître les équivalences possibles dans votre discipline reportez-vous à l'arrêté de création de la mention de spécialité du DEJEPS ou du DESJEPS consultable sur le site : <http://www.sports.gouv.fr/>, dans la rubrique Métiers et formations - réglementation

Équivalences avec le DEFA et DEDPAD

Le titulaire du DEFA est titulaire du DEJEPS (faire une demande d'équivalence pour obtenir le diplôme parce que le DEFA n'est pas inscrit au RNCP)

Le titulaire du DEDPAD est équivalent au DESJEPS (les deux diplômes sont inscrits au RNCP)

Le titulaire du DEFA peut demander une équivalence avec le DESJEPS s'il atteste d'une expérience

professionnelle de 24 mois de niveau II : pilotage de projet ou direction de structure, ou formation de formateurs

Le titulaire du DEFA peut demander une équivalence partielle avec le DESPEPS (UC 3 et UC 4) s'il atteste d'une expérience professionnelle de 24 mois de niveau III : conception et coordination de projet.

Le candidat en cours de formation DEFA (6 ou 8 ans après la sélection) qui a validé les cinq unités de formation (Prh, Gao, Tda, Esa, Approfondissement) peut demander une équivalence :

- avec le DEJEPS s'il atteste d'une expérience professionnelle de 24 mois de niveau III : conception et coordination de projet.

- avec le DESJEPS s'il atteste d'une expérience professionnelle de 24 mois de niveau II : pilotage de projet ou direction de structure, ou formation de formateurs. Il doit réaliser un dossier professionnel.

La procédure d'équivalence

Un dossier type composé des documents suivant est à adresser à la DRJSCS :

- Une demande au Directeur régional

Une photocopie d'un document d'identité recto-verso
Une photocopie de vos diplômes.
Eventuellement, une photocopie des attestations de recyclage, d'activité professionnelle ou bénévole signée par l'employeur ou le président d'association ou par le

DTN (Directeur Technique National) de la fédération concernée.
Pour certaines mentions, une photocopie du diplôme de secourisme ainsi que le cas échéant, une attestation de recyclage.
Une attestation des UC acquises document édité par la DRJSCS à l'issue d'une formation organisée en 10 UC et organisée au moment de la demande d'équivalence en 4 UC.

La DRJSCS peut par équivalence accorder tout ou partie des UC constitutives d'un diplôme ; sur demande expresse du candidat, elle délivre une attestation d'équivalence.

Elle peut également reconnaître l'équivalence entre deux diplômes de niveaux différents ; elle édite alors le diplôme visé.

Deux diplômes de même niveau peuvent être reconnus équivalents ; la DRJSCS ne peut éditer le diplôme visé, mais le demandeur accède aux prérogatives du diplôme obtenu en présentant le diplôme actuellement détenu et l'arrêté de spécialité ou de mention qui précise les équivalences (exemple : BEES 2ème degré et DESJEPS) cf : Circulaire N° DS/DSC1/2012/250 du 25 juin 2012

Contacts :

Annie NEDELEC
annie.nedelec@drjscs.gouv.fr

Daniel BOIZARD
Daniel.boizard@drjscs.gouv.fr





Le BAPAAT

Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien

Le BAPAAT permet d'animer des activités sportives ou socio-culturelles sous la responsabilité d'un Educateur sportif ou animateur de niveau IV (BPJEPS).

Ce diplôme est actuellement en refonte complète

Conditions d'accès

Le candidat doit avoir 16 ans minimum à l'entrée en formation. Il n'y a pas de condition préalable de diplômes scolaires.

Expériences préalables souhaitables

Il est indispensable d'être motivé par le contact avec les publics et l'animation.

Il est préférable d'être initié aux activités proposées dans la formation. Il s'agit des supports techniques de l'animateur qui peuvent être socioculturels ou sportifs.

Témoignage

Gwendal :

« Je suis animateur dans un centre équestre. Avec mon BAPAAT, j'encadre toute l'année des séances de poney le mercredi et le samedi pour les enfants du club, en collaboration avec le titulaire du BPJEPS avec qui je travaille. Le dimanche, j'organise des randonnées en forêt autour du club ou sur la plage en fonction

de la météo. Je participe aussi aux soins des animaux et à l'entretien du matériel de la sellerie.

Ce travail me permet d'associer ma passion pour les chevaux et mon goût pour l'animation. »

Débouchés

Ce diplôme est destiné aux jeunes attirés par l'animation, ou préconisé en cas de reconversion professionnelle autour de la pratique dans le sport ou les loisirs. Il permet uniquement d'accéder à des postes d'animateur assistant. Les débouchés directs sont majoritairement le travail saisonnier ou à temps partiel, mais il est possible de travailler à temps plein en CDI avec ce diplôme. Il peut constituer une première étape professionnelle avant un BPJEPS, ou l'entrée dans la fonction publique territoriale (Adjoint d'animation ou opérateur des activités physiques et sportives)

Déroulement de la formation

La formation se déroule en général sur une année complète (12 mois). C'est une formation en alternance qui se répartit entre des temps en centre de formation et des stages en entreprise (clubs ou collectivités).

La formation BAPAAT s'organise autour de trois axes :

- > La pratique personnelle d'activités.
- > L'animation de groupes.
- > Les compétences liées au fonctionnement des structures employeurs (accueil, entretien du matériel ...).

Les supports techniques sportifs peuvent être : escalade, course d'orientation, VTT, kayak de mer, kayak rivière, randonnée équestre, poney, tir à l'arc, randonnée pédestre, jeux sportifs collectifs, spéléologie, bicross, roller-skating, tennis de table.

Les supports techniques socio-culturels peuvent être: activités plastiques, activités de découverte de l'environnement, jeux, activités musicales, image et son vidéo, image et son radio, activités scientifiques, activités d'expression corporelles, lecture-écriture, patrimoine, activités théâtrales, activités manuelles.

Offre de formation en Bretagne

- BAPAAT Option : Loisirs Tous Publics ;

Supports techniques : Randonnée Pédestre et Lecture / Ecriture

- BAPAAT Option : Loisirs du Jeune et de l'enfant ;

Supports techniques : Poney et Randonnée équestre, Jeu

- BAPAAT Option : Loisirs de Pleine Nature ;

Supports Techniques :

- Randonnée Kayak de Mer, kayak de rivière

- VTT

- Course d'orientation

- Tir à l'arc

- Activités de découverte

- Escalade

Ce diplôme doit évoluer en 2018 et être rénové pour adopter l'architecture des autres diplômes jeunesse et sport.

Le nouvel intitulé sera Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sports (CPJEPS)



Le BP JEPS

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Le BPJEPS atteste du niveau de qualification nécessaire à l'exercice professionnel en autonomie du métier d'animateur dans les domaines des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

La réforme des BPJEPS qui étaient organisés en 10 UC les fait passer progressivement à une organisation en 4 UC.

BP Spécialité « Educateur Sportif »

- BPJEPS Activités Physiques pour Tous *
- BPJEPS Activités de la Forme (Cours collectifs, haltérophilie / musculation)*
- BPJEPS Loisirs Tous Publics*
- BPJEPS Activités du Cyclisme (Cyclisme traditionnel et VTT)
- BPJEPS Activités équestres*
- BPJEPS Canoë Kayak et Disciplines Associées en eau vive
- BPJEPS Canoë Kayak et Disciplines Associées en eau vive classe III
- BPJEPS Canoë Kayak et Disciplines Associées en mer*
- BPJEPS Voile Croisière*
- BPJEPS Voile Multi support*
- BEJEPS Sports de Contact et Disciplines associées
- BEJEPS Lutte et Disciplines associées
- BPJEPS Judo - Jujitsu
- BPJEPS Boxe
- BPJEPS Savate
- BPJEPS Activités Gymniques
- BEPJEPS Escrime
- BPJEPS Golf
- BPJEPS Hockey
- BPJEPS Parachutisme
- BPJEPS Patinage sur Glace
- BPJEPS Plongée Subaquatique

BP Spécialité « animateur »

- BPJEPS Animation Sociale*
- BPJEPS Animation Culturelle*
- BPJEPS Loisirs Tous Publics*
- BPJEPS EDDD (développement durable)
- BPJEPS Activités du Cirque
- BPJEPS TIC (Information et Communication)

* formations proposées
en Bretagne



Le BP JEPS

Créé en 2001, ce diplôme est homologué au niveau IV et il est délivré pour une activité (ou famille d'activités) appelée spécialité disciplinaire.

Les équivalences partielles : aujourd'hui pour l'obtention d'un BP ou DE, le parcours fédéral du stagiaire sanctionné par des diplômes fédéraux, peut permettre l'obtention d'UC constitutives des nouveaux diplômes.

L'acquisition d'unités capitalisables complémentaires (UCC) et/ou de certificat de spécialisation (CS) permet au titulaire d'étendre ses compétences dans des champs d'intervention réglementés (direction d'accueil collectif de mineurs, activités physiques...). Progressivement l'intitulé des UCC et CS sera remplacé par CC (Certificats Complémentaires).

Conditions d'accès

Le candidat fournit avant son entrée en formation :

- Un certificat médical (sauf exception)
- L'attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1)
- L'attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (ou JAPD) ou l'attestation de recensement
- L'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation correspondant à chaque spécialité.

Expériences préalables souhaitées

- Un niveau scolaire équivalent au

Baccalauréat.

- Une expérience en animation (sportive ou socio-éducative).
- Un niveau de pratique personnelle dans la spécialité choisie.

Témoignage

Après l'obtention d'un BPJEPS sport-collectif, Maïwenn s'occupe d'un club de Handball. Elle encadre le soir et le mercredi les équipes jeunes et sénior du club et elle les coach le samedi. Elle travaille aussi avec les écoles primaires, et aide les professeurs des écoles à mettre en place des cycles au-tour des sports collectifs. « Ce métier exige de prendre des initiatives, de coordonner les parents-bénévoles, de former des éducateurs... C'est un boulot basé sur les relations humaines, et c'est aussi une passion ! »

Débouchés

Le titulaire du BPJEPS encadre en autonomie un groupe dans sa spécialité, il peut conduire des activités de découverte, d'initiation jusqu'aux premiers niveaux de compétition pour les pratiques sportives ; il possède également des compétences pour participer à la vie de sa structure (gestion d'un projet éducatif, communication...). Le BPJEPS permet d'occuper un emploi d'animateur sportif ou socioculturel dans le secteur privé, associatif ou marchand, en tant que salarié ou travailleur indépendant. Il permet aussi d'exercer dans le secteur public en tant que contractuel avant titularisation possible. Il permet de se présenter aux concours d'éducateur territorial

des activités physiques et sportives (ETAPS), d'animateur territorial, d'animateur de la fonction publique hospitalière.

Déroulement de la formation

Le BPJEPS se déroule en général sur une année, il est basé sur l'alternance entre 600 heures environ en centre de formation et 300 heures minimum en structure d'accueil avec le suivi d'un tuteur. (Référence FPI)
Le candidat doit obtenir dix unités (ou 4) de formation capitalisables.

Offre de formation en Bretagne





Le BP JEPS SPORT

Offre de formation en BRETAGNE

■ BPJEPS APT

■ BPJEPS Activités physiques pour tous

Formations Bi qualifiantes :

BPJEPS Activités physiques pour tous + BPJEPS de spécialité (sports collectifs, randonnée)

BPJEPS Activités Physiques pour Tous + BPJEPS Animation sociale

BPJEPS Activités Physiques pour Tous + BPJEPS Loisirs Tous Publics

BPJEPS Activités physiques pour tous + sports collectifs (basketball, handball, volleyball et rugby)

■ BPJEPS AAN

BPJEPS Activités aquatiques et de la natation

■ BPJEPS AF

BPJEPS Activités de la Forme

Deux options : « cours collectifs » et « haltérophilie, musculation »

■ BPJEPS sports collectifs

■ BPJEPS Basketball

■ BPJEPS Equitation

BPJEPS Activités équestres Mention Equitation

■ BPJEPS Activités nautiques

- Mention CK et mention Mer

- Activité du CK et disciplines associées

- Mention monovalente Voile

- Mention Glisses Aérotractées (Kite Surf)

- Mention surf

■ BPJEPS Pêche de Loisirs

Le BP JEPS Jeunesse

■ BPJEPS Loisirs tous publics

■ BPJEPS Animation culturelle

■ BPJEPS Animation sociale





Les Certificats de Spécialisation

Ils développent un champ de compétences complémentaires et accessibles aux personnes titulaires d'un BPJEPS. Ces certificats de spécialisation ne sont pas associables à toutes les spécialités du BPJEPS.

Les spécialités CS sur internet : [cliquer ici](#)
A court terme, les CS et les UCC prendront l'appellation CC (Certificat complémentaire).
Offre de formation en BRETAGNE

- CC Animation Scientifique et Technique (AST)
- CC Accompagnement à la Démarche de Développement Durable (ADDD)
- CC Accompagnement et Inclusion des Personnes en situation de Handicap (AIPSH)
- CC Plongée Profonde et Tutorat
- CC Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- CC Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique (SSMA)
- CC Pêche de Loisir en Milieu Maritime

[+ d'infos CS cliquez ici](#)

[METIERS](#) | [FORMATIONS](#) | [RÉGLEMENTATION](#) | [CALENDRIERS](#)

Les Unités Capitalisables Complémentaires

Sorte de 11ème unité, elles permettent d'acquérir une qualification supplémentaire dans un domaine ou une discipline particulière. Elles ne sont pas associables à toutes les spécialités du BPJEPS.

[+ d'infos UCC cliquez ici](#)

[METIERS](#) | [FORMATIONS](#) | [RÉGLEMENTATION](#) | [CALENDRIERS](#)





DE JEPS perfectionnement sportif

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Le diplôme d'Etat est homologué au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles (niveau BTS, DUT, Licence 2). Il atteste d'une qualification de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

DE JEPS

Spécialité: perfectionnement sportif

Conditions d'accès

Le candidat fournit avant son entrée en formation :

- Un certificat médical (sauf exception)
- L'attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1), ou PSE1 selon les mentions
- L'attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (ou JAPD) ou l'attestation de recensement
- L'attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation correspondant à chaque spécialité.
- Selon les mentions, un niveau de pratique ou d'encadrement prouvé par une attestation ou par un diplôme, ou vérifié lors des EPEF (Exigences Préalables à l'Entrée en Formation).

Exemples :

Plongée : permis bateau, être qualifié PA-40, épreuve de sauvetage avec mannequin, épreuve de gestion d'une situation d'urgence déclenchée à -25m, épreuve de guidage de palanquée.

Equitation(CSO) : Niveau « amateur 1 grand prix », épreuve pédagogique menée avec 3 cavaliers de niveau galop 7.

Pour connaître le contenu des EPEF, consulter les arrêtés de mention disponible sur le site du Ministère de la jeunesse et des sports.

Un très bon niveau technique sportif et des expériences professionnelles dans le sport sont des éléments essentiels demandés par les centres de formation.

Le stage en alternance pendant la formation doit permettre une délégation de responsabilités sur un projet euros. Il y a possibilité dans certaines disciplines de suivre la formation en contrat de professionnalisation

Offre de formation en BRETAGNE

DEJEPS

- DEJEPS Plongée Subaquatique
- DEJEPS Equitation (CSO)
- DEJEPS Hand Ball
- DEJEPS Tennis
- DEJEPS Natation Course

Débouchés

Ils dépendent de l'environnement professionnel des disciplines sportives.

Les compétences acquises permettent de :

- > Encadrer des publics jeunes ou adultes pour l'enseignement et l'entraînement en vue d'une échéance sportive.
- > Encadrer des activités de perfectionnement et de formation.
- > Participer à la conception du projet et à la direction de la structure.
- > Coordonner une équipe bénévole et professionnelle.

Déroulement de la formation

La formation se déroule en moyenne sur une année, en alternance entre le centre de formation et la structure d'accueil du stage.

Exemple en voile : 750 heures en centre et 665 heures en structure.

Le coût de formation se situe entre 5800 euros et 6500€ Cela peut s'élever jusqu'à 8500€ en kite... de coordination d'enseignement et d'entraînement.



Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Le diplôme d'Etat est homologué au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles (niveau BTS, DUT, Licence 2). Il atteste d'une qualification de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Animation Socio-éducative ou culturelle

Il existe deux mentions socioculturelles :

1) Animation Sociale :

Projets d'animation auprès des publics en situation d'exclusion, d'isolement, de dépendance ou de handicap. Démarche d'éducation populaire au sein d'une équipe professionnelle de culture et de formation différentes dans une structure de l'intervention sociale.

2) Développement des projets, territoires et réseaux

Démarches participatives d'éducation populaire, implication des bénévoles, travail partenarial, soutien des équipes et formation

Conditions d'accès

Etre titulaire

- > d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social,
- > d'un diplôme de niveau III
- > d'un diplôme de niveau IV associé à une expérience d'animation de 6 mois.
- > d'une attestation de formation aux premiers secours.

> Ou avoir une expérience professionnelle ou bénévole de 24 mois.

[Lien vers site MJS](#)

Expériences préalables souhaitées

Les expériences (bénévoles ou professionnelles) dans l'animation font partie de la lettre de motivation demandée par les centres de formation dans le dossier de sélection.

Le stage en alternance pendant la formation (qu'il soit sur le lieu de travail habituel ou en stage extérieur) doit permettre une délégation de responsabilités sur un projet de coordination d'animation.

Débouchés

Les coordonnateurs de projets d'animation ont une expertise pour diagnostiquer les besoins sociaux et territoriaux, pour être en veille sur les politiques publiques, et pour mettre en œuvre au quotidien les valeurs et les objectifs de leurs instances décisionnelles et de leur structure employeur.

Ils travaillent dans le secteur privé des associations de jeunesse et d'éducation populaire ou du secteur de l'économie sociale et solidaire ; ou dans la filière animation de la fonction publique territoriale ou hospitalière.

DE JEPS

Animation Socio-éducative ou culturelle



Ils peuvent intervenir auprès de tous les publics. Les modes d'intervention s'inscrivent dans une logique de travail collective et partenariale pour développer la cohésion sociale, la citoyenneté, la coopération et l'émancipation de la personne.

Ma conduite de réunion consiste à faciliter et à poser la légitimité de parole des uns et des autres.»

Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 18 mois, elle est organisée en quatre unités théoriques qui totalisent 700 heures, en général une semaine par mois, avec une alternance en entreprise de 500 à 700 heures.

Les compétences à acquérir sont de concevoir des projets d'animation dans une démarche d'éducation populaire, de coordonner leur mise en œuvre et d'évaluer les résultats, de conduire des démarches pédagogiques et des actions de formation, d'assurer la responsabilité technique et logistique.

Aucune limite de temps n'est exigée pour acquérir les 4 UC (y compris en VAE).

Offre de formation en BRETAGNE

- DEJEPS Animation Sociale
- DEJEPS Développement de Projets, Territoires et Réseaux

Témoignage

Témoignage de Nicole, coordonnatrice du secteur jeunesse d'un équipement socioculturel de quartier :

«A la Maison pour Tous, je mobilise l'équipe des quatre animateurs Jeunesse, les bénévoles du Conseil d'Administration, et des représentants d'autres associations du quartier pour évaluer l'action du Secteur Jeunes, définir de nouveaux axes de travail et rassérer les relations entre les partenaires de la politique jeunesse de la ville. Le diagnostic est réalisé à partir d'un questionnaire et des bilans quantitatifs traités ensuite par des commissions thématiques pour croiser les regards et les représentations.

Les administrateurs sont aussi des habitants, ils ont « une oreille ouverte sur le quartier ».

Nous voulons mesurer les écarts entre les attentes des jeunes et de l'association avec la réalité de la mise en œuvre par l'équipe d'animation, pour redéfinir les exigences, les attendus, les contraintes et les priorités d'intervention.

[+ d'infos DEJEPS ici](#)





DES JEPS

Animation Socio-éducative ou culturelle

Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Le DESJEPS est un diplôme d'Etat homologué au niveau II (niveau Licence 3) du répertoire des certifications professionnelles. Il atteste d'une qualification d'encadrement, d'expertise technique et de direction, à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelle
Les spécialités DES sur internet : [cliquer ici](#)

DES JEPS

Spécialité: Perfectionnement Sportif

Conditions d'accès

Pour s'inscrire, il faut avoir :

- Participé à six épreuves de compétitions,
- Une attestation de niveau de performance du DTN ou une expérience professionnelle ou bénévole d'encadrement d'une équipe de moniteur, d'actions d'entraînement et d'actions de formation.

Offre de formation en BRETAGNE

Aucune

DES JEPS Spécialité: Socioculturelle

Il a une seule mention : Direction de structure et de projet. Le directeur analyse les enjeux de territoire et conçoit un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire, il accompagne les démarches participatives et organise les actions de formation des acteurs, il dirige l'organisation.

Conditions d'accès

Titulaires du Defa, ou du Dejeeps spécialité socioculturelle, ou un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation, ou un diplôme de niveau II, ou 3 ans d'activités professionnelles ou bénévoles.

La formation est organisée en quatre unités théoriques pour un total de 700 heures et une alternance en entreprise de 500 à 700 heures.

Offre de formation en BRETAGNE

DESJEPS mention direction de structures et de projets

L'IUT Carrières Sociales/ Université Rennes 1 organise une LICENCE PROFESSIONNELLE « Coordination de Projet d'Animation et de Développement social et socio-culturel ». Les titulaires du DEFA ou du DEJEPS qui ont trois ans d'activités professionnelles peuvent faire valoir leurs acquis d'expérience pour avoir des équivalences partielles.





La VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience donne le droit à toute personne de faire valider les acquis de son expérience professionnelle ou bénévole afin d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de spécialisation.

Tous les titres du champ Jeunesse et Sports sont accessibles par la Vae des conditions particulières existent pour les diplômes qui concernent les activités à environnement spécifique (ski alpin, alpinisme, plongée subaquatique...)

Les conditions d'accès

A partir d'avril 2017, avoir 12 mois d'expérience salariée et/ou bénévole au niveau du diplôme demandé. Cette expérience de 1607 heures doit être attestée et peut être en continu ou non.

Dans ces heures les stages peuvent être pris en compte pour 750h si et seulement si ils sont en rapport direct avec le niveau du diplôme

Témoignage

Soazig, 47 ans, à une expérience d'animation dans une maison de retraite de Pontivy depuis plusieurs années ;
« J'étais avant sur un contrat à durée déterminée.
Le possi- bilité pour moi de valider un BP JEPS en

animation sociale m'a permis de transformer mon poste en CDI, et de valoriser mon rôle d'animatrice dans la structure. La VAE m'a permis de consolider mon travail, d'être mieux rémunérée et puis de pouvoir mettre en place des projets d'animation avec toute l'équipe. »

Déroulement de la validation

Le candidat (e), doit d'abord valider son expérience auprès de la Direction Régionale (dossier 1). Des réunions mensuelles sont organisées dans les DDSCS pour retirer le dossier de recevabilité qui peut également être téléchargé sur le site de la DRJSCS.

Il peut ensuite bénéficier d'un accompagnement pour remplir le dossier 2 (dossier pédagogique). Cet accompagnement a un coût (400 euros en moyenne), qui peut être pris en charge (employeurs, OPCA, Conseil Régional, DRJSCS...).

Le dossier pédagogique est ensuite étudié par le jury du diplôme. Le jury ou le candidat peut demander un entretien. Le jury propose d'attribuer tout ou partie des diplômes.

Contact :

Solène LEHOERFF-GUIENO /
solene.lehoerff-guieno@drjscs.gouv.fr





Le financement

► Demandeurs d'emploi : aide du Conseil régional

> Si la formation fait partie du Programme Bretagne Formation :

- Le coût de la formation est intégralement pris en charge par la Région Bretagne ;
- Les stagiaires ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération soit par Pôle emploi, soit par la Région Bretagne (s'ils n'ont pas de droits Pôle emploi) ;
- La Région Bretagne peut attribuer une aide à la restauration aux stagiaires percevant une rémunération inférieure ou égale à 1000 € ou ne percevant aucune rémunération. Son montant est de 4 € par journée passée en centre ou en entreprise ;
- Critères d'éligibilité au Programme Bretagne Formation : être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, être sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an, avoir fait valider son projet professionnel par Pôle Emploi, Cap Emploi ou une Mission Locale (obligatoire pour les moins de 26 ans), ne pas avoir bénéficié, dans les 24 mois précédents l'entrée en formation, d'une formation financée par la Région Bretagne

> Si la formation ne fait pas partie du Programme Bretagne Formation :

La Région Bretagne peut attribuer un Chèque Formation : c'est une aide individuelle qui permet aux demandeurs d'emploi l'accès à une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme homologué. Cette aide est plafonnée à 3050 €.

- Les stagiaires ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération soit par Pôle emploi, soit par la Région Bretagne (s'ils n'ont pas de droits Pôle emploi) ;

- Bénéficiaires : les jeunes de 18 à 26 ans, inscrits au Pôle Emploi, issus du système scolaire depuis plus d'un an, sans qualification professionnelle de niveau V ou avec une qualification inadaptée aux besoins du marché du travail, suivis par une Mission locale ; les adultes de plus de 26 ans, inscrits au Pôle Emploi.
- Un délai de carence de deux ans est fixé entre deux financements de formations par la Région au titre du Chèque Formation.

► Salariés du secteur privé : aide du Fonds de formation des entreprises (OPCA)

> Plan de formation :

Il est négocié avec l'employeur.

> Droit individuel à la formation (DIF) :

Il est de 120 heures pour cinq années. Il peut se faire en temps de travail ou hors temps de travail. La demande du salarié peut se faire auprès du chef d'entreprise, mais aussi auprès du pôle emploi dans le cadre du DIF portable sur 2 ans.

> Congé individuel de Formation (CIF) :

Il est à l'initiative du salarié, pour un maximum de 1200 heures de formation, soit en temps de travail soit hors temps de travail.

Les conditions pour bénéficier d'un CIF : 2 ans d'ancienneté dans la branche professionnelle et 1 an dans l'entreprise. Les frais pédagogiques sont financés à 100% et le salaire de 80 à 100 %.



Le financement

► Les contrats

> Les contrats aidés :

1) Pour une information actualisée sur les dispositifs en vigueur, consulter le site : vos droits

<https://www.service-public.fr/>

2) Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) mais pour certains jeunes, dans certaines conditions (habiter dans une ZRR ou QPV, avoir entre 16-25 ans, rencontrer des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle...) idem voir avec le correspondant DDSCS(PP)

> L'apprentissage :

Certaines formations des métiers du sport et de l'animation existent en apprentissage. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance. Les formations pour les diplômes jeunesse, éducation populaire et sport étant en alternance, le temps de stage en entreprise peut être réalisé sous contrat d'apprentissage.

Objectifs : Un jeune de 16 à 30 ans acquiert des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de son futur métier dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et chez l'employeur avec lequel il signe un contrat.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier en CDD (durée de la formation) ou en CDI. Son objectif est de permettre au jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

La rémunération minimale d'un apprenti est calculée en fonction de l'âge et de l'année de formation. Cela peut aller de 25% à 78% du SMIC.

Les avantages pour l'apprenti :

- Aucune contrepartie financière ne peut être demandée (pas de coût de formation)
- Le cursus de formation en CFA est de 400h minimum par an et l'apprenti travaille 35h par semaine chez l'employeur
- En concluant un contrat d'apprentissage le stagiaire

devient salarié à part entière

- Le salaire n'est pas imposable
- Une carte d'étudiant des métiers est délivrée

Pour en savoir plus :

www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com

Offre de formation en apprentissage en Bretagne

En Bretagne il existe deux CFA :

Le Campus sport Bretagne de Dinard :

www.campus-sport-bretagne.fr

L'Institut Nautique de Bretagne (INB) de Concarneau

www.institut-nautique.com

Ces CFA préparent à différents diplômes :

- BAPAAT animateur équestre option "loisir du jeune et de l'enfant"
- BPJEPS AAN
- BPJEPS Sports Collectifs mention Handball
- BPJEPS APT
- BPJEPS Monovalent Voile
- BPJEPS Activités de la forme
- BPJEPS Loisirs tous publics
- DEJEPS Tennis

Le financement des formations Salariés du secteur public (Etat et FPT)

> Congé pour bilan de compétences :
24 heures Maximum après 10 ans de service.

> Congé pour VAE :
24 heures Maximum.

> Congé de Formation Professionnelle : (CFP)
Il est à l'initiative du fonctionnaire, pour un maximum de 12 mois de formation, après 3 ans de services effectifs. Financement des frais pédagogiques 100%.
Financement du salaire de 80 à 100 %.



Sigles

CR : Conseil Régional

CESB : Campus de l'excellence sportive de Bretagne

ENVS : École Nationale de Voile et des sports nautiques **FPC** : Formation Professionnelle Continue

FPI : Formation Professionnelle Initiale

FPT : Fonction Publique Territoriale **FPH** : Fonction Publique Hospitalière **MS** : Ministère en charge des Sports

MENJV : Ministère de l'Éducation nationale jeunesse et vie associative.

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé (AGEFOS PME, FONGECIF, UNIFORMATION ...)

PBF : Programme Bretagne Formation

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Le site pour les diplômes jeunesse et sports

+ **INFOS WWW. // GOUV.FR** 

METIERS | FORMATIONS | RÉGLEMENTATION | CALENDRIERS

<http://bretagne.drjscs.gouv.fr/>



JANVIER 2018